

● (1550)

Le bill porte sur le rêve que caressent depuis toujours tous les cultivateurs, qui savent que leur travail est sujet à bien des vicissitudes. Les conditions atmosphériques en sont en partie responsables. Les gouvernements ont essayé d'aider les agriculteurs à faire face à ces aléas grâce à une loi sur l'assurance-récolte. Dans les trois provinces surtout visées par ce bill, les provinces des Prairies, je suppose que deux-tiers des cultivateurs cotisent au programme d'assurance-récolte afin de se protéger contre les caprices de la nature. Ils adoptent par conséquent la bonne attitude en payant pour se protéger contre les fluctuations de revenu auxquelles ils sont soumis.

Le ministre chargé de la Commission du blé a présenté le bill C-41 pour tenter d'imposer un peu plus ce principe de l'assurance. Cette fois-ci, il s'agit de l'assurance contre les fluctuations du revenu. Comme il l'a signalé en présentant le bill, l'agriculteur ne peut parfois s'acquitter des obligations qu'il a contractées l'année financière précédente à cause du peu de ventes ou de l'abaissement général des prix mondiaux.

Pour revenir à l'amendement, madame l'Orateur, il demande à la Chambre de ne pas se prononcer sur les principes dont s'inspire le projet de loi, mais d'en renvoyer le fond au comité permanent de l'agriculture. Je crois que les membres du comité, qu'il s'agisse de députés ministériels ou des députés de l'opposition qui ont déjà parlé, conviennent qu'avant de se prononcer sur les principes aussi bien que sur le fond du bill, nous devrions entendre les agriculteurs. On peut signaler à juste titre, comme le ministre l'a déjà fait, que l'étude du bill a été retardée pendant des mois, afin de permettre au ministre de consulter les agriculteurs. Je le crois sur parole qu'il a consulté les organismes agricoles. J'ai vu les mémoires des organisations agricoles; il est clair que les cultivateurs éprouvent autant de réserves à l'endroit de cette mesure législative que moi-même et bien des préopinants. On peut donc dire avec raison que pour ce qui est strictement de comprendre le bill, on ferait bien de consulter les cultivateurs, de leur demander s'ils le comprennent et s'ils en veulent.

Comme bien des députés de l'Ouest, j'en ai discuté avec des cultivateurs. Ils savent que depuis des années je préconise une forme de stabilisation du revenu en plus de l'assurance-récolte. Dans le bill C-41, le ministre reprend l'erreur colossale commise par le programme lamentable de réduction des emblavures. Le ministre avait consulté toutes les organisations agricoles d'importance dans les Prairies, syndicats, fédérations et autres, au sujet du bill alors à l'étude, et toutes lui avaient recommandé, par écrit, d'aller de l'avant. La preuve se trouve dans le *hansard* de cette période. Le député qui a représenté Swift Current-Maple Creek de 1968 à 1972 a demandé au ministre qui avait recommandé le programme et le ministre a fait consigner au compte rendu le nom de tous ceux qui avaient écrit.

Les associations agricoles avaient recommandé en effet que le Trésor national verse des subventions aux agriculteurs pour remettre leurs champs en jachère et pour cesser de cultiver du blé ou pour ne pas faire de pâturages. Le ministre a annoncé le programme le 14 février 1970 et il a organisé une tournée à travers l'Ouest canadien. Il a dit aux agriculteurs que le gouvernement voulait qu'ils cessent de cultiver du blé faute de débouchés.

J'ai suivi le ministre pendant cette période, alors que je n'étais pas encore député. J'ai dit aux agriculteurs de ne pas écouter ce crétin—c'est un mot aimable dans l'Ouest; il

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

désigne une personne qui connaît à la fois beaucoup de choses et qui ne sait rien, madame l'Orateur. Je leur ai dit qu'il n'y avait pas et qu'il n'y aurait pas d'excédents. Au cours de réunions auxquelles assistaient 500 ou 600 agriculteurs, j'ai demandé combien voulaient le programme LIFT, et chaque fois, plus de 90 p. 100 des agriculteurs disaient qu'ils ne le désiraient pas.

Les céréaliculteurs devaient accepter le programme de réduction des stocks de blé, sinon ils perdaient leur droit de vendre des céréales. C'est pourquoi j'ai demandé combien adhéraient au programme, puisqu'ils y étaient contraints; 85 p. 100 de ceux que j'ai interrogés ont dit qu'ils devaient faire ce que le gouvernement leur demandait s'ils voulaient recevoir \$6 l'acre pour remettre leur terre en jachère l'été suivant. Le programme de réduction des stocks de blé s'est révélé l'erreur la plus monumentale du gouvernement dans toute l'histoire de l'agriculture au Canada.

Ceux d'entre nous qui connaissaient la situation mondiale, la demande croissante de denrées alimentaires dans le monde, l'erreur totale des statistiques publiées par Statistique Canada et par le gouvernement des États-Unis savaient que les statistiques étaient fausses. Mais le ministre d'alors, qui a encore maintenant le portefeuille en main, et le gouvernement d'alors, qui est encore le même aujourd'hui, ont accepté ces chiffres erronés parce qu'ils sortaient d'un ordinateur, parce qu'ils étaient le résultat d'une formule. Des agriculteurs ont été forcés d'abandonner la production même si on entendait dire partout dans le monde qu'on avait besoin de nos céréales. Le programme de réduction des emblavures de blé était immoral, madame l'Orateur, et je mets le gouvernement en garde contre la répétition de cette erreur.

Quand on veut consulter les agriculteurs, on s'adresse à eux et non aux associations agricoles. Elles peuvent transmettre les opinions des agriculteurs, bien entendu, mais la seule façon pour les députés d'être absolument certains de connaître la situation est de rencontrer face à face les producteurs de céréales de Weyburn, de l'Alberta, de Brandon, et de leur demander s'ils sont satisfaits du programme. J'aimerais que le comité permanent de l'agriculture se rende dans les régions d'élevage, dans la circonscription et dans le Nord-Ouest de la Saskatchewan, pour parler à ceux qui nourrissent leur bétail de grain et pour savoir s'ils sont contents de ne pas avoir leur mot à dire sur ce bill. Je ne veux pas qu'on répète l'erreur épouvantable qui a été commise en 1970 avec le programme LIFT.

Je ne sais ce qu'il faudra pour convaincre le gouvernement que nous essayons de trouver une solution qui soit dans l'intérêt des agriculteurs canadiens. Le programme LIFT est l'exemple typique de l'ignorance dont a fait preuve le gouvernement en matière agricole depuis vingt-cinq ans. Le gouvernement actuel doit le savoir. Cela ne veut pas dire que c'était la première fois que le Parlement était ignorant. En 1932, époque où les récoltes étaient perdues, et le prix peu élevé, le Parlement fut touché de compassion. Le premier ministre de l'époque, M. Bennett, fut si ému à l'annonce des méfaits du vent et de la sécheresse qu'il demanda au Parlement d'approuver, en conscience, une subvention de 5c. le boisseau à l'intention de tous les producteurs de blé de l'Ouest du pays. Les membres de tous les partis l'ont appuyé, persuadés que c'était leur devoir de chrétien d'agir ainsi.